

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DAC 118** Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L 2125-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement et de signer une convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 10.000 euros est attribuée à l'association Institut des Cultures d'Islam, 19 rue Léon (18e) pour le projet d'exposition photographique dans le cadre de l'aménagement de la promenade Barbès Stalingrad. 20149 ; 2020-04794.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Institut des Cultures d'Islam une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense de 10.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 ou suivant.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**